



HAL
open science

Hoc monumentum maesoleumque : les monuments funéraires dans le paysage des cités des Gaules et des Germanies romaines

Martial Monteil, William van Andringa

► To cite this version:

Martial Monteil, William van Andringa. Hoc monumentum maesoleumque : les monuments funéraires dans le paysage des cités des Gaules et des Germanies romaines. Gallia - Archéologie des Gaules, 2019, Monumentum fecit : Monuments funéraires de Gaule romaine, 76 (1), pp.1-8. 10.4000/gallia.4591 . hal-02321095

HAL Id: hal-02321095

<https://hal.science/hal-02321095>

Submitted on 6 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Hoc monimentum maesoleumque Les monuments funéraires dans le paysage des cités des Gaules et des Germanies romaines

Martial MONTEIL* et William VAN ANDRINGA**

Mots-clés. *Sépulture, mausolée, Haut-Empire, Antiquité tardive, élite, périphérie urbaine, villa.*

Résumé. *Cet article introduit un dossier qui rassemble quelques nouveaux exemples de monuments funéraires découverts au sein des six provinces des Gaules et des Germanies romaines. Prendre en compte les sources antiques permet tout d'abord de rappeler que ces monumenta, dont les mausolées constituent l'expression la plus ostentatoire, ont eu pour vocation première de perpétuer la mémoire des élites qui les ont bâtis. Nettement distingués sur le plan juridique des sépultures, ils se présentent*

sous des formes diverses et prennent place aux abords des villes ou dans les campagnes, au sein des domaines ou in villa, comme l'illustrent une fois encore les cas réunis ici. Si les plus précoces datent des premiers temps de l'époque augustéenne, d'autres sont encore construits aux IV^e-V^e s., alors que nombre d'entre eux disparaissent à la faveur de l'édification des enceintes urbaines. Certains, cependant, sont démantelés bien avant cette période, parfois même dès le I^{er} s. apr. J.-C., suggérant une désaffectation préalable, l'arrêt des rituels commémoratifs et d'éventuelles formalités juridiques.

Hoc monimentum maesoleumque: funerary monuments in the landscape of the civitates of Roman Gaul and Germany

Keywords. *Burial, mausoleum, Early Empire, Late Antiquity, elite, urban periphery, villa.*

Abstract. *This article introduces several new examples of funerary monuments discovered in six provinces of Roman Gaul and Germany. The antique sources show that the aim of these monuments, the most ostentatious of which are mausoleums, was to perpetuate the memory of the elites who built them. They are clearly differentiated from burials from a legal point of view, they*

present diverse forms and are installed on the outskirts of towns or in the countryside, as shown by the cases presented here. The earliest of them date back to the first period of the Augustan era, others were built in the fourth-fifth centuries, while a number of them disappeared with the construction of urban enclosures. However, some were dismantled long before this period, sometimes even as early as the 1st c. AD, suggesting earlier disuse, the stopping of commemorative rituals and possible legal formalities.

Ce dossier est né de la conjonction de deux événements : la soumission à la revue *Gallia* d'un article coordonné par Maxence Segard, portant sur un riche ensemble funéraire découvert à l'occasion d'une fouille préventive à Jaunay-Clan (Vienne) et le démarrage d'une fouille programmée, dirigée par William Van Andringa, sur l'imposant mausolée d'Herrane à Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne). Les exemples réunis ici en addition à ces deux sites concernent des monuments funéraires récemment fouillés, qui réactualisent et alimentent

le large panorama dressé lors du colloque de 2001 organisé à Lattes (Hérault) par l'Institut de recherche sur l'architecture antique et le musée archéologique Henri-Prades (Landes dir. 2002 ; Moretti, Tardy dir. 2006), ainsi que les apports de quelques autres synthèses plus récentes (Boschung dir. 2009 ; Scholz dir. 2012 ; Castorio, Maligorne dir. 2016 ; Clauss-Balty dir. 2016).

Quelles que soient leur forme ou leur localisation topographique, entre périphérie urbaine et campagne, ces monuments

* Université de Nantes, LARA-UMR 6566 CRéAAH, Chemin de la Censive du Tertre, BP 81227, F-44312 Nantes Cedex 3. Courriel : martial.monteil@univ-nantes.fr

** École pratique des hautes études et Institut universitaire de France, UMR 8546 AOroC, INHA, 2 rue Vivienne, F-75002 Paris. Courriel : william.vanandringa@ephe.psl.eu

sont d'évidents témoignages de l'acculturation réussie des élites gauloises (Laubry 2009), dont l'exemple le plus précoce reste à ce jour le mausolée – cénotaphe ou tombeau – des *Iulii*, édifié vers 27 av. J.-C. aux portes de Saint-Rémy-de-Provence/*Glanum* (Bouches-du-Rhône) (en dernier lieu : Delestre *et al.* dir. 2015). Ce sont aussi et surtout des *monumenta* qui, dans un contexte particulier d'autocélébration, ont vocation à perpétuer la mémoire des défunt(e)s, tout en affichant leur réussite sociale.

QUESTIONS DE SÉMANTIQUE

En Gaule comme ailleurs dans l'Empire romain, lorsqu'il s'agissait de fonder un tombeau, le terme le plus couramment utilisé était celui de *monumentum* (ou *monimentum*, voir par ex. *CIL* XIII, 485, 986, 2646, 2647, 2648, 2935 ou 3566). Celui-ci avait un sens bien particulier qui traduisait une façon romaine de mourir, quels qu'aient été les rites célébrés lors des funérailles et les modalités d'aménagement des tombes. En effet, les textes juridiques définissent le *monumentum* non comme la sépulture proprement dite, mais comme la structure destinée à préserver la mémoire¹ : *monumentum est, quod memoriae servandae gratia existat* (*Digeste*, 11, 7, 2, 6), soit « un monument est quelque chose qui existe pour préserver la mémoire » ; *monumentum generaliter res est memoriae causa in posterum prodita* (*Digeste*, 11, 7, 42), « un monument est généralement une chose montrée à la postérité pour entretenir la mémoire ». C'est également le sens donné par Servius, grammairien du IV^e s., dans ses gloses sur l'*Énéide* (Servius, *Commentaire sur l'Énéide de Virgile*, 3, 22), confirmant que la fonction du monument funéraire était de perpétuer la mémoire des défunts, dont le nom était précisé sur l'inscription (*titulus*). Il s'agissait d'ailleurs d'une mémoire restrictive comme l'indiquent les fréquentes admonestations des dédicaces : *monimentum ni heredem sequatur*, « le monument ne passe pas à l'héritier » (*CIL* XII, 3224 : Nîmes, Gard) ; *h(oc) m(onimentum) n(ostros) h(eredes) n(on) s(equetur) n(ec) h(eredum) h(eredes)*, « ce monument ne passera pas à nos héritiers, ni aux héritiers de nos héritiers » (*CIL* XIII, 485 : Barran près d'Auch, Gers). Ce caractère sélectif de la mémoire, mis en exergue par les monuments funéraires et finalement adapté à la fréquence des recompositions familiales, montre que ceux-ci avaient avant tout une fonction sociale : les *monumenta* garantissaient la mémoire des porteurs d'une lignée, laissant dans l'oubli la mémoire individuelle de la plupart des défunts qui recevaient une sépulture programmée ou déposée dans le monument (par exemple *CIL* XIII, 2181 : *sarcophago intra maesolaeum condiderunt*) voire même, le plus souvent, dans l'enclos funéraire attenant. Ceci explique pourquoi les monuments sont souvent construits du vivant des dédicants – *vivos monumentum fecit* –, leur construction avant décès permettant en effet la reconnaissance du statut des porteurs d'une lignée familiale lorsqu'ils sont encore socialement actifs. On comprend dès lors pourquoi l'on recherchait la proximité des portes de la ville ou celle de la route pour construire un *monumentum*. La posture sociale

l'exigeait. Cette définition du monument funéraire force à faire la distinction, dans la qualification des aires funéraires, avec les sépultures elles-mêmes (dans le sens de *sepultura* ou *sepulcrum*), qui avaient un caractère individuel et qui étaient définies juridiquement par le dépôt osseux du défunt, quel que soit le mode de traitement adopté (*corpus aut ossa aut cineres*), comme l'indique la formulation générique des textes juridiques : *sepulcrum est, ubi corpus ossave hominis condita sunt*, « une tombe est le lieu où le corps ou les ossements d'un homme ont été enterrés » (*Digeste*, 11, 7, 2, 5). C'est ce que confirme le grammairien Festus (*De la signification des mots*) – *<sepul>-chrum est... locus in quo mortuus sepultus est*, « la tombe est le lieu où est enterré le mort » – ainsi qu'un passage bien connu de Cicéron (*Traité des lois*, 2, 57). Il y a *sepulcrum* lorsque la terre est répandue (sur les ossements), avec une précision qui relève toutefois du droit pontifical romain : pour que soit conféré un statut religieux à la tombe, il faut que les *iusta*, les obligations rituelles, soient rendues et le porc égorgé². Comme l'indique Nicolas Laubry, « la tombe était un lieu établi rituellement », ce qui permettait de la qualifier de lieu religieux, *locus religiosus* (Laubry 2016, p. 79). Les rites funéraires relatifs à la sépulture complètent en quelque sorte l'acte de la mise en terre des restes du défunt, qui suffisent à constituer juridiquement la tombe : comme le note Yan Thomas « le droit civil se contente de la présence d'un corps dans le sol, sans aucune allusion aux prescriptions du droit religieux » (Thomas 1999, p. 79). Autrement dit, « lorsqu'un corps ou les restes d'un corps ont été placés dans un monument, celui-ci devient une tombe, sinon c'est un monument destiné à la mémoire, que les Grecs appellent cénotaphe » : *in qua si corpus vel reliquiae inferantur, fiet sepulchrum, si vero nihil eorum inferatur, erit monumentum memoriae causa factum, quod Graeci kenotaphion* (*Digeste*, 11, 7, 42). On comprend ainsi qu'un monument devient effectivement un tombeau dès lors que les premières sépultures sont constituées, par le dépôt osseux des défunts, à l'intérieur même du monument ou à proximité immédiate, dans l'enclos funéraire délimité par un mur ou des bornes, comme par exemple à Nîmes : *loc(us) sep(ulturae) p(edes) q(uadrati) XXV*, lieu destiné à la sépulture, 25 pieds carrés, soit un enclos de 7,5 m de côté (*CIL* XII, 4042). Cette définition juridique montre qu'un monument pouvait être constitué sans qu'il reçoive de sépulture ; il était alors destiné à célébrer la mémoire d'un personnage, ce qui est effectivement le sens du *monumentum*. Bien que l'état des vestiges ne permette pas de trancher cette question, il est possible que le monument d'Herrane à Saint-Bertrand-de-Comminges ait tenu ce rôle, ce qui expliquerait l'absence de toute sépulture à sa proximité (Van Andringa, dans ce volume). C'est également cette fonction que l'on attribuerait volontiers à l'*heroum* spécifiquement mentionné sur une inscription gabale : la fondation simultanée d'une *villa* et d'un hérôon (*villam et heroum*) indique que la construction du monument participe à la fondation d'une mémoire gentilice, ancrée sur la possession d'un domaine foncier (*CIL* XIII, 1571). C'est ce qui explique par ailleurs l'association fréquemment observée d'une *villa* avec un tombeau monumental.

1. Pour la définition juridique des lieux funéraires, voir en premier lieu Laubry 2016. Sur l'usage de ces termes dans la définition des structures archéologiques, voir Van Andringa 2018.

2. Il est peu probable cependant que ce passage, qui concerne le droit pontifical romain, puisse être utilisé pour interpréter les dépôts alimentaires carnés retrouvés dans les sépultures des provinces gauloises.

En somme, lorsqu'il s'agit de nommer nos vestiges de constructions funéraires, on doit bien distinguer les sépultures – définies par le dépôt osseux (*sepulcrum* ou *sepultura*) et en principe marquées par une stèle – des monuments construits qui renvoient effectivement à la notion de *monumentum*. Ces derniers peuvent désigner à peu près tout type de construction. Ce peut être un simple podium portant une dédicace ou un autel sur sa base comme en témoignent les monuments découverts rue Pierre Audry à Lyon (Rhône) ; ce peut être également un monument turriforme de 10 pieds de côté, comme les piles du Sud-Ouest, voire encore les très grands mausolées du *suburbium* d'Autun (Saône-et-Loire) ou le grand monument d'Herrane de Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne). À une nuance près cependant, qui permet d'introduire le terme de mausolée, souvent utilisé dans la littérature archéologique. En latin, le *mausoleum*, sur l'exemple des tombeaux de Mausole ou d'Auguste, définit un tombeau particulièrement monumental et richement orné. Ainsi, un *monumentum* d'une importance particulière ou de nature aristocratique peut-il être qualifié de mausolée, comme à Nîmes : *hoc monimentum maesoleumque*, « ce monument et mausolée », construit et dédié aux Mânes par Hostilia, fille de Lucius (*CIL* XII, 3619). Il en va de même pour les mausolées mentionnés par l'épigraphie en Narbonnaise : *CIL* XII, 1751 : Valence, Drôme, 3637 : Nîmes, 3861 : Nîmes. On remarque d'ailleurs que la formule est moins usitée dans l'épigraphie des Trois Gaules (*CIL* XIII, 2181 : Lyon). D'autres termes pouvaient être utilisés comme celui de *tumulus* ou *aedicula* (*CIL* XIII, 2494) qui désignaient des parties architecturales des *monumenta*.

On retiendra de ces quelques éléments de définition que le terme sans doute le plus juste et le moins contraignant pour désigner les constructions funéraires, monumentales ou presque, est celui de monument funéraire (ou tombeau) qui correspond bien à la réalité juridique romaine, mot que l'on distinguera de celui de sépulture et qui est défini par le dépôt des ossements sous quelque forme que ce soit (corps inhumé ou amas osseux). Ainsi tous les tombeaux monumentaux présentés dans ce dossier sont-ils d'abord des *monumenta*. L'appellation de mausolée peut alors servir à désigner les grands monuments patriciens, sans que l'on sache vraiment à partir de quel moment les critères permettant à Hostilia de parler de *mausoleum* à propos de son propre tombeau sont réunis (*CIL* XII, 3619). Quelle que soit la terminologie employée, l'usage courant de *monumentum* dans l'épigraphie confirme le sentiment donné par l'organisation des ensembles funéraires documentés par l'archéologie et présentés dans ce volume : en Gaule romaine comme ailleurs, la mort était régie par les grands principes du droit romain, cela même si les rites qui définissaient la sépulture pouvaient respecter dans bien des cas des coutumes locales, sans qu'elles puissent être qualifiées pour autant de gauloises ou de tradition gauloise.

Les dossiers épigraphiques et archéologiques montrent en effet que l'édification des monuments funéraires dans la périphérie urbaine des chefs-lieux de cité répondait à des principes de relégation rappelés par les règlements municipaux³ (Loi des Douze Tables ; Cicéron, *Traité des lois*, 2, 23, 58 et 2, 24, 61 ; *Roman Statutes*, 25, art. 74), mais les modalités d'organisation des

tombeaux – la plupart du temps construits du vivant des défunts – le long des principaux axes de communication conduisant à la ville indiquent toutefois que les populations ont adopté une posture sociale respectant les usages romains : les édifices dressés face à la route étaient là pour garantir la mémoire et l'exposition sociale des familles avant tout, quelle que soit l'architecture ou la monumentalité adoptée.

ENTRE TYPOLOGIE ET LOCALISATION TOPOGRAPHIQUE

Les contributions rassemblées dans ce dossier illustrent, une nouvelle fois, le caractère foisonnant de la typologie de ces mausolées, qui tient à des questions de date de mise en œuvre, mais aussi d'émulation et de compétition entre commanditaires, voire de leurs moyens financiers (fig. 1). Les formes oscillent ainsi entre tumulus circulaire à Narbonne (Aude), édicule sur podium à Vervoz (Belgique), temple à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône), à Saint-Herblain (Loire-Atlantique) et probablement aussi à Saint-Bertrand-de-Comminges, dont le mausolée s'inscrit dans une enceinte de plus d'un hectare, ou encore possible pile à Boinville-en-Mantois (Yvelines). S'y ajoutent des formules plus atypiques, comme les chambres hypogées de Marquion (Pas-de-Calais), dont deux sont signalées par les fondations rectangulaires, l'enclos monumental de Langres (Haute-Marne) ou enfin l'exemple original du mausolée, probablement turriforme mais avec chambre funéraire, de Carcassonne (Aude).

Dans tous les cas de figures, c'est une position topographique singulière qui a été choisie, de sorte que les monuments soient le plus visible possible. Ils peuvent en outre être situés en bordure des voies d'accès à la ville, comme dans le cas emblématique des deux monuments d'En Chaplix à Avenches/*Aventicum* (Suisse), qui ont récemment fait l'objet d'une publication détaillée (Flutsch, Hauser dir. 2012), ou comme ici à Narbonne. Cette situation a une portée symbolique forte (voir *supra*, p. 2), en ce qu'elle met en relation directe le centre urbain et les familles dirigeantes qui y ont eu des responsabilités et ont souhaité afficher ainsi la mémoire de leurs actions passées (Gros 2006). Un cas semblable, plus assuré, est celui du mausolée d'Herrane à Saint-Bertrand-de-Comminges/*Lugdunum* des Convènes, établi au sein d'une *villa* suburbaine, mais bien visible depuis le chef-lieu de cité voisin : le monument se dresse face à la ville. L'exemple, dans ce dossier, de Vervoz, édifié en contre-haut d'une agglomération « routière » et établi sur le domaine d'une *villa* d'un membre de l'élite locale, est du même ordre. Un second cas, similaire, est celui de l'imposant mausolée en forme de tumulus de Naix-aux-Forges/*Nasium* (Meuse), qui est implanté entre l'ancien *oppidum* et la nouvelle agglomération, mais aussi à quelques centaines de mètres d'une *villa* (Castorio, Maligorne 2007).

Dans ce dossier, d'autres édifices sont localisés *in villa* ou à proximité très immédiate, à Boinville-en-Mantois, Carcassonne, Marquion et Saint-Rémy-de-Provence. Ce processus, qui s'inscrit dans la suite des pratiques du second âge du Fer et constitue un marqueur de la présence des élites dans les campagnes, est désormais bien documenté. Il est également attesté – sans

3. Ce principe de relégation existait déjà au second âge du Fer, comme l'indique, par exemple, la nécropole de Bibracte.

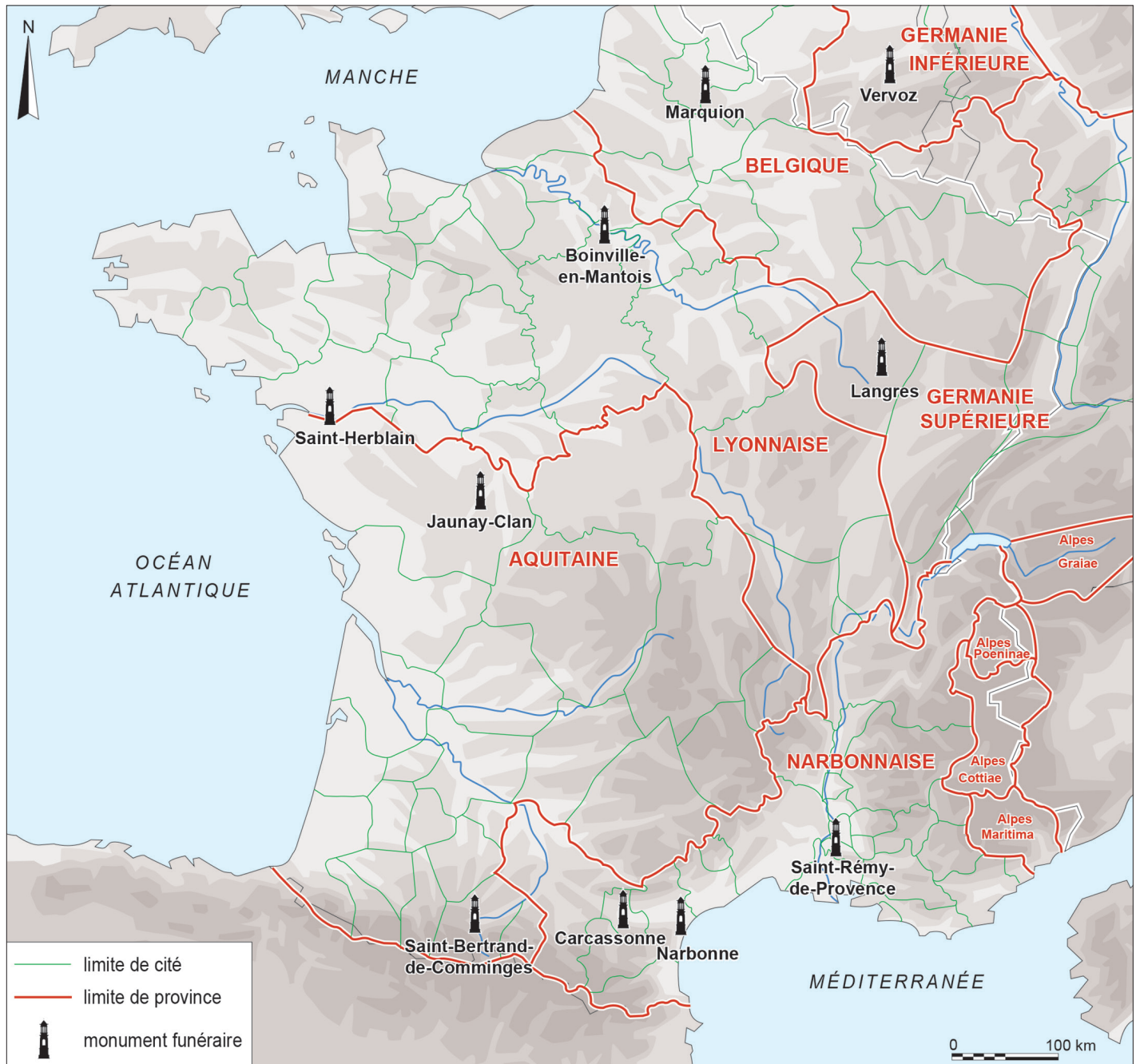


Fig. 1 – Monuments funéraires étudiés dans le cadre de ce dossier, sur fond de carte des provinces des Gaules et des Germanias à la fin du 1^{er} s. apr. J.-C. (DAO : M. Monteil, université de Nantes).

prétendre à l'exhaustivité – dans les publications récentes traitant de l'enclos monumental de Puylobier (Bouches-du-Rhône) (Bartette *et al.* 2014), du mausolée-tour de Lattes (Hérault) (Pellé 2017) et de la petite construction de La Chapelle-Vendômoise (Loir-et-Cher) (Couvin *et al.* 2018). Le mausolée peut toutefois être plus éloigné de la *villa*, tout en occupant toujours une position prééminente, peut-être aux confins d'une partie du domaine, comme à Saint-Herblain, ou dans les exemples récemment réexaminés ou publiés de Cinq-Mars-la-Pile (Indre-et-Loire) (Marot 2008) et de Delémont (Suisse). Ce dernier a en outre la particularité d'être associé à un habitat modeste, qui a pu servir de logement à l'équipe en charge de la

construction du monument entre 150 et 160 apr. J.-C. (Bossert *et al.* 2011). Il en est probablement de même à Revelles (Somme), où un monument en forme de pilier creux est entouré par un mur d'enclos de 41 m de long – pour une largeur inconnue –, avec des pavillons d'angle. Il a été édifié à la fin du 1^{er} ou au début du 2^e s. apr. J.-C., en bordure d'une voie importante reliant Amiens à Rouen et à proximité immédiate d'un relais routier alors abandonné (Bayard, Lemaire 2014, p. 98-100)⁴.

4. Quelques autres découvertes récentes de mausolées ruraux, liées à des fouilles préventives, sont signalées dans les cités des Rèmes et de Tricasses (Achard-Corompt *et al.* 2016).

Un autre site récemment fouillé, celui de Pont-Sainte-Maxence (Oise), présente des analogies avec le précédent en termes de plan d'ensemble, mais sous une forme hypertrophiée. À une première phase, datable de la fin du I^{er} s. ou du début du II^e s., sont associés un bassin de 8 x 22 m, avec une exèdre de 14 m de largeur, ainsi qu'un monument dont ne subsiste que la fondation, large de 7,20 à 7,40 m et longue de 10,30 m ou de 14 m en y ajoutant deux appendices supportant peut-être des escaliers. L'ensemble est ensuite enfermé, vers la fin du premier quart du II^e s., dans une enceinte de 69 x 105 m, avec deux pavillons d'angle (7 x 11 m) et une façade occidentale monumentale effondrée en place. Cette dernière est restituée sur une hauteur de 9,50 m, sous la forme d'une série d'arcades, dont les pilastres portent un décor végétal associé à des personnages, tout comme la frise, qui illustre plusieurs épisodes mythologiques, tandis que l'attique intégrait au moins un triton avec rame et un cheval marin et supportait une série de griffons tous identiques et plusieurs têtes monumentales (Brunet-Gaston, Gaston 2016 ; Brunet-Gaston *et al.* 2018).

Les fouilleurs ont interprété l'ensemble comme un sanctuaire, mais plusieurs éléments laissent perplexes et incitent davantage à y reconnaître un mausolée inscrit dans un enclos particulièrement monumental, à l'exemple de celui de Langres, restitué dans ce dossier. Les éléments du décor sont adaptables à un cas comme à l'autre, mais l'absence de portique est étonnante s'il s'agit bien d'un sanctuaire, tandis que la partie ornementale de la façade écran occidentale ne concerne que l'extérieur, ce qui convient bien à un accès monumentalisé à un mausolée, moins à un lieu de culte où les cérémonies se déroulent à l'intérieur et dont les parements extérieurs des murs de péribole sont en règle générale peu ornés. La fondation de la plate-forme centrale, conservée sur une épaisseur de 1,50 m, entoure par ailleurs un plot central de 3 m de côté où le terrain naturel subsiste dans sa configuration originelle. Cette observation pourrait aller dans le sens d'un mausolée en forme de tour ou de pilier et, bien qu'il s'agisse d'une interprétation alternative, elle ne peut en tout état de cause pas être totalement exclue.

LA FIN DES MAUSOLÉES

Les informations disponibles sur les modes de construction de ces mausolées concernent principalement les fondations, car l'essentiel des élévations a disparu ou n'est visible qu'au travers de *membra disiecta*. Dans la conclusion de ce dossier, Thomas Creissen aborde non seulement la question de la pérennité du modèle, mais aussi celle de la spoliation et du emploi des matériaux, à laquelle on peut ajouter quelques compléments. Sur la précocité de l'abandon de certains mausolées tout d'abord, dont un exemple significatif a récemment été mis en évidence à Nîmes (Gard). Aux portes de la ville, en bordure de la voie Domitienne, un monument funéraire édifié au début du I^{er} s. apr. J.-C. sert de réceptacle à un dépotoir, constitué à partir des années 70 et jusque dans les années 110 alors que les murs sont encore en élévation et le plafond de la chambre funéraire conservé ; les rejets y ont été déposés par la porte d'accès (Barberan *et al.* 2014). Les processus de récupération des matériaux peuvent également être remarquablement précoces, à l'exemple du mur-digue longeant la rivière de l'Ouvèze à

Vaison-la-Romaine (Vaucluse), construit peu après 80 apr. J.-C. et qui inclut en son sein des fragments d'un probable monument funéraire du I^{er} s. apr. J.-C. (Mignon 1999, p. 139 ; Lefebvre 2017).

Les spoliations se comptent en plus grand nombre à partir des III^e-IV^e s., comme l'illustrent plusieurs exemples de ce dossier et notamment, pour les monuments situés en périphérie des chefs-lieux de cité, afin d'édifier les fondations et les soubassements des enceintes tardives. Comme dans les cas précédents, il faut supposer que ces tombeaux n'étaient plus entretenus, parce que les descendants avaient disparu ou peut-être, dans certains cas, parce qu'ils appartenaient à des notables décédés loin de leur patrie d'origine et dont les familles avaient cessé de pratiquer localement les rituels commémoratifs (Hiernard 2003, p. 265-266). S'il s'agissait d'un cénotaphe, le monument n'était pas considéré comme religieux et il pouvait être vendu, y compris sans doute pour être transformé en carrière (*Digeste*, 11, 6, 1). Dans les autres cas de figures, on peut penser que certaines formalités étaient nécessaires et, qu'à tout le moins, les restes humains associés, qui faisaient du monument un *locus religiosus* (*Digeste*, 11, 7, 42), étaient transférés ailleurs de telle manière qu'il en perdait sa dimension sacrée (*Digeste*, 11, 7, 44, 1).

Le recyclage des matériaux intervient cependant dans d'autres cas que celui, classiquement évoqué, des enceintes urbaines. Les blocs et moellons retaillés peuvent également avoir été réutilisés dans des fortins établis le long de routes principales, comme, pour la seconde moitié du III^e s. apr. J.-C., à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg) (Kremer 2009), avec, parfois, une partie restant en élévation comme à Revelles (Somme) (Bayard, Lemaire 2014, p. 98-100). Ils peuvent aussi, lorsqu'ils comportent des parties en calcaire ou en marbre, être transformés en chaux : un exemple flagrant est donné par un four d'Espéran (Gard), avec sa dernière fournée, dans le courant du IV^e s., qui contenait des restes de monuments funéraires démantelés, ainsi que des fragments d'autels inscrits (Christol *et al.* 2011).

Les emplois, qui répondent à des raisons d'ordre économique, sont en réalité d'ordre très divers. Dans la *villa* de Saint-André-de-Codols au sud de Nîmes (Gard), la construction d'un vaste bâtiment de stockage entre 275 et 325 apr. J.-C. entraîne le recyclage, en fondation, de deux autels funéraires et d'un linteau de mausolée inscrit (Pomarèdes *et al.* dir. 2012, p. 126-128), qui évoquent des notables nîmois du début du I^{er} s. et des années 150-170 apr. J.-C. (Christol 2012). Ces éléments, sans liens onomastiques, supposent l'extinction des familles considérées ou, à tout le moins, l'arrêt de l'entretien de leurs sépultures. Quelques autres exemples singuliers peuvent être évoqués, comme cet aqueduc rural de Marly (Moselle), de facture sommaire et sans doute daté des III^e-IV^e s., dans lequel ont été utilisés des fragments de stèles mortuaires et de blocs provenant de monuments funéraires (Maire *et al.* 2011), ou encore ce bas-côté instable d'une voie antique qui a été renforcé à l'aide de blocs issus de sépultures et de mausolées dans le courant du IV^e s. à Cutry (Meurthe-et-Moselle) (Boulanger, Elter 2009). Un destin identique a concerné les mausolées de Saint-Just de Valcabrière (Haute-Garonne), datés du IV^e s., dans la périphérie de *Lugdunum* des Convènes : quelques générations après leur construction, dans la première moitié du V^e s., les monuments ont été démantelés et les sarcophages emportés (fig. 2).



Fig. 2 – Vue aérienne des monuments funéraires de l'Antiquité tardive de Saint-Just de Valcabrère, dans la périphérie orientale de Lugdunum des Convènes (Saint-Bertrand-de-Comminges, Haute-Garonne). Les indices recueillis montrent que ces édifices ont été pillés environ un siècle après leur construction, dans la première moitié du ^v s. (cliché : B. Hollemaert, Éveha).

*
* *

Pour reprendre les mots de Pierre Gros, les mausolées établis dans les provinces des Gaules et des Germanies, à l'exemple de ceux évoqués dans ce dossier, sont des objets « dont la fonction première est d'abord d'impressionner ceux qui n'en découvrent

que l'extérieur [et] sont les vecteurs privilégiés de la démonstration des réussites ou des aspirations sociales des classes moyennes et supérieures » (Gros 2001, p. 388). À ce titre, cette forme de mémoire monumentale offre tout autant de témoignages directs de l'histoire des *honorati*, des *homines novi* mais aussi des riches affranchis que les fastueuses demeures dont ils disposaient en ville ou dans les campagnes.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CIL	<i>Corpus Inscriptionum Latinarum</i> .
IRAA	Institut de recherche sur l'architecture antique.
RACF	<i>Revue archéologique du Centre de la France</i> .
RAN	<i>Revue archéologique de Narbonnaise</i> .
RAP	<i>Revue archéologique de Picardie</i> .

SOURCES ANCIENNES

Cicéron : *Traité des lois*, éd. et trad. G. De Plinval, Paris, Les Belles Lettres (Coll. des universités de France, série latine, 156), 1959.

Digeste : *The Digest of Justinian*, éd. et trad. T. Mommsen, P. Krueger, english translation A. Watson, Philadelphie, university of Pennsylvania Press, 1985, 4 vol.

Festus : *De la signification des mots, De verborum significatu*, edidit, adnotavit W.-M. Lindsay, Paris, Les Belles Lettres, 1930.

Roman Statutes : *Roman Statutes*, éd. M.-H. Crawford, Londres, Institute of Classical Studies (coll. Suppl. au *Bulletin of the Institute of Classical Studies*, 64), 1996.

Servius : *Commentaire sur l'Énéide de Virgile, Servii grammatici qui feruntur in Vergilii carmina commentarii*, vol. 1, *Aeneidos librorum I-V commentarii*, éd. et trad. H. Hagen, T. Georg, Hildesheim, Olms, 1986.

SOURCES ÉPIGRAPHIQUES

Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL)

CIL XII, *Inscriptiones Galliae Narbonensis Latinae*, éd. O. Hirschfeld, Berlin, Reimer, 1888. CIL XIII, *Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum Latinae*, éd. O. Hirschfeld et K. Zangemeister, Berlin, 1899-1933, 6 vol.

RÉFÉRENCES

- Achard-Corompt N., Kasprzyk M., Durost R., Bontrond R. avec la collab. de Gestreau R., Jemin R., Gérard M., Izri S., Nouvel P., Riquier V. 2016 : Présence des élites en milieu rural en territoires rème et tricasse durant le Haut-Empire : l'apport dans les monuments funéraires, in Castorio, Maligorne dir. 2016, p. 35-64.
- Barberan S., Convertini F., Delage R., Gafà R., Maufras O., Pellé R., Raux S., Rodet-Belarbi I. 2014 : Un dépotoir des années 70-110 de n. è. au bord de la voie Domitienne et près de la porte d'Auguste (Nîmes, Gard), *RAN*, 47, p. 155-239.
- Bartette T., Cenon-Salvayre C., Granier G., Lattard A., Mocchi F. 2014 : L'exceptionnel monument funéraire de Richeaume à Puyloubier, in Nin N. (dir.), *Aix antique*, Milan, Silvana Editoriale, p. 257-261.
- Bayard D., Lemaire P. 2014 : Les vestiges de l'Antiquité sur les grands chantiers linéaires en Picardie, in Bayard D., Buchez N., Depaep P. (dir.), *Quinze ans d'archéologie préventive sur les grands tracés linéaires en Picardie, Seconde partie*, Amiens, RAP (coll. RAP, 2014, 3-4), p. 7-233.
- Boschung D. (dir.) 2009 : *Grabbauten des 2. und 3. Jahrhunderts in den gallischen und germanischen Provinzen, Akten des internationalen Kolloquiums, Köln, 22-23 Februar 2007*, Wiesbaden, L. Reichert (coll. Zakmira, 7), 329 p.
- Bossert M., Demartez J.-D., Putelat O., Braillard L. avec la collab. de Friedli V., Kast-Geiger S., Mazimann J.-P., Rauber G. 2011 : *Le mausolée gallo-romain de la Communance à Delémont. études géologique, archéologique et archéozoologique. La sculpture figurée*, Porrentury, Société jurassienne d'émulation (coll. Cahiers d'archéologie jurassienne, 32), 199 p.
- Boulanger K., Elter R. 2009 : Corpus lapidaire funéraire en Lorraine. Les découvertes inédites de Cutry (Meurthe-et-Moselle), in Gaggadis-Robin V., Hermary A., Reddé M., Sintès C. (dir.), *Les ateliers de sculpture régionaux : techniques, styles et iconographie, Actes du X^e colloque international sur l'art provincial romain, Arles et Aix-en-Provence, 21-23 mai 2007*, Aix-en-Provence, Arles, Centre Camille-Jullian/musée départemental de l'Arles antique, p. 575-580.
- Brunet-Gaston V., Gaston C. 2016 : En guise de comparaison, un sanctuaire antique à Pont-Sainte-Maxence (Oise), in Bouet A. (dir.), *Monumental ! La monumentalisation des villes de l'Aquitaine et de l'Hispanie septentrionale durant le Haut-Empire, Actes du 6^e colloque international Aquitania, Villeneuve-sur-Lot, 10-12 septembre 2015*, Bordeaux, Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 37-2), p. 769-790.
- Brunet-Gaston V., Gaston C., Blanc A., Blanc P. 2018 : The stone workshops in the sanctuary of Pont-Sainte-Maxence (Oise, Picardy, France): natural resources and stylistic comparisons, in Coquelet C., Creemers G., Dreesen R., Goemare É. (dir.), *Roman ornamental stones in north-western Europe. Natural resources, manufacturing, supply, life & after-life*, Namur, Agence wallonne du Patrimoine (coll. Études et documents, Archéologie, 38) p. 211-223.
- Castorio J.-N., Maligorne Y. 2007 : *Une tombe monumentale d'époque tibérienne à Nasium (cité des Leuques)*, Paris, de Boccard (coll. Études lorraines d'archéologie nationale, 4), 104 p.
- Castorio J.-N., Maligorne Y. (dir.) 2016 : *Mausolées et grands domaines ruraux à l'époque romaine dans le nord-est de la Gaule*, Bordeaux, Ausonius (coll. Scripta Antiqua, 90), 156 p.
- Christol M., Compan M., Roure R., Scrinzi M., Vaschalde C. 2011 : Nouvelles données sur l'occupation romaine du comptoir protohistorique d'Espeyran (Saint-Gilles-du-Gard) : découverte d'une inscription de la *gens Calvia*, *RAN*, 44, p. 145-161.
- Christol M. avec la collab. de Darde D. 2012 : Les inscriptions, description et interprétation, in Pomarède H. et al. (dir.) 2012, p. 375-387.
- Clauss-Balty P. (dir.) 2016 : Les piles funéraires gallo-romaines du Sud-Ouest de la France, Pau, Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour (coll. Archaia, 3), 231 p.
- Couvin F., Delémont M., Fontaine A., Gardère P. 2018 : Note sur la découverte d'un petit monument funéraire à proximité d'une villa, à La Chapelle-Vendômoise (Loir-et-Cher), *RACF*, 57 [URL : <http://journals.openedition.org/racf/2969>, mis en ligne le 27/11/2018].
- Delestre X., Salviat F., Golvin J.-C. (dir.) 2015 : *Le Mausolée de Saint-Rémy-de-Provence. Les Iulii, Jules César et la bataille de Zéla*, Arles, Errance, 176 p.
- Flutsch L., Hauser P. (dir.) 2012 : *Le mausolée nouveau est arrivé ! Les monuments funéraires d'Avenches-en-Chaplix (Canton de Vaud, Suisse)*, Lausanne, Cahiers d'archéologie romande (coll. Cahiers d'archéologie romande, 137-138 ; *Aventicum*, 18), 2 vol., 288 et 592 p.
- Gros P. 2001 : *L'architecture romaine 2, maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris, Picard (coll. Les manuels d'art et d'archéologie antique), 527 p.
- Gros P. 2006 : Aspects sociaux et monumentaux des alignements funéraires à l'entrée des villes romaines, in Michaud-Fréjaville F., Dauphin N., Guilhembet J.-P. (dir.), *Entrer en ville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. Histoire), p. 39-52.
- Hiernard J. 2003 : Des remplois singuliers : les *spolia* inclus dans les enceintes tardives des Trois Gaules, in Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N. (dir.), *La ville et ses déchets dans le monde romain. Rebutis et recyclages, Actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac, Monique Mergoil (coll. Archéologie et Histoire romaine, 10), p. 259-270.
- Kremer G. 2009 : *Das frühkaiserzeitliche Mausoleum von Bartringen (Luxemburg). Mit einem Beitrag von Jean Krier*, Grand-Duché de Luxembourg, Musée national d'histoire (coll. Dossiers d'archéologie du musée national d'histoire et d'art, 12), 239 p.
- Landes C. (dir.) 2002 : *La mort des notables en Gaule romaine*, Catalogue d'exposition du musée archéologique Henri-Prades et de l'IRAA, Lattes, musée Henri-Prades, 256 p.
- Laubry N. 2009 : Aspects de la romanisation en Gaule et en Germanie : les monuments et les inscriptions funéraires sous le Haut-Empire, *Pallas*, 80, p. 281-305.
- Laubry N. 2016 : Les lieux funéraires dans la Rome ancienne : désignations et configurations (II^e s. av. n. è. – III^e s. de n. è.), in Lauwers M., Zémour A. (dir.), *Qu'est-ce qu'une sépulture ? Humanités et systèmes funéraires de la Préhistoire à nos jours, Actes des XXXVI^e rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, 13-15 octobre 2015*, Antibes, APDCA, p. 75-93.

- Lefebvre C. 2017** : Les réemplois en architecture : étude de cas à Vaison-la-Romaine (*Vasio Vocontiorum*), *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge*, 129-1, p. 177-193.
- Maire É., Laubry N., Brkojewitsch G. 2011** : Des stèles funéraires gallo-romaines en emploi dans un aqueduc antique à Marly (Moselle), *Revue archéologique de l'Est*, 60 [URL : <http://journals.openedition.org/rae/6778>, mis en ligne le 29/11/2012].
- Marot E. 2008** : La pile gallo-romaine de Cinq-Mars-la-Pile (Indre-et-Loire) : réexamen du dossier à la lumière des récentes découvertes, *RACF*, 47 [URL : <http://journals.openedition.org/racf/1174>, mis en ligne le 19/05/2009].
- Mignon J.-M. 1999** : Les aménagements monumentaux de l'Ouvèze (ponts, quai) à Vaison-la-Romaine, in Bedon R., Malissard A. (dir.), *La Loire et les fleuves de la Gaule romaine et des régions voisines*, Limoges, Presses universitaires de Limoges (coll. *Caesarodunum*, 33-34), p. 127-151.
- Moretti J.-C., Tardy D. (dir.) 2006** : *L'architecture funéraire monumentale : la Gaule dans l'Empire romain*, Actes du colloque organisé par l'IRAA du CNRS et le musée archéologique Henri-Prades, Lattes, 11-13 octobre 2001, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques (coll. Archéologie et histoire de l'art, 24), 522 p.
- Pellé R. 2017** : L'evoluzione della decorazione architettonica nella Provincia per il periodo medio-augusto: il caso del mausoleo di Lattara, in Pensabene P., Milella M., Caprioli F. (dir.), *Decor. Decorazione architettonica nel mondo romano*, Atti del Convegno internazionale, Roma, 21-24 maggio 2014, Rome, Quasar (coll. Thiasos Monografie, 9), p. 217-225.
- Pomarède H., Barberan S., Maufra O., Sauvage L. (dir.) 2012** : *La villa de Saint-André de Codols (Nîmes, Gard) du I^{er} au XI^e s. de n. è.*, Lattes, Association pour le développement de l'archéologie en Languedoc-Roussillon (coll. Monographies d'archéologie méditerranéenne, 32), 436 p.
- Scholz M. (dir.) 2012** : *Grabbauten in den nördlichen Grenzprovinzen des römischen Reiches zwischen Britannien und dem Schwarzen Meer, 1.-3. Jahrhundert n. Chr.*, Mayence, Verlag des Römisch-Germanischen Zentralmuseums (coll. Monographien des Römisch-Germanischen Zentralmuseums, 103, 1-3), 2 vol., 571 et 569 p.
- Thomas Y. 1999** : *Corpus aut ossa aut cineres*. La chose religieuse et le commerce, *Micrologus. Natura, scienze e società medievali*, 7, p. 73-112.
- Van Andringa W. 2018** : Le monument et la tombe. Deux façons de mourir à l'époque romaine, in Nenna M.-D., Huber S., Van Andringa W. (dir.), *Constituer la tombe, honorer les défunts en Méditerranée antique*, Alexandrie, Centre d'études alexandrines, p. 381-402.